



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2019-01-008

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2019

Sommaire

PREFECTURE PAIE

41-2019-01-10-001 - Arrêté préfectoral du 10 janvier 2019 confiant à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme la suppléance de Mme la sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, du 13 janvier 2019 au 3 février 2019 (1 page)

Page 3

PREFECTURE PAIE

41-2019-01-10-001

Arrêté préfectoral du 10 janvier 2019 confiant à Mme Léa
POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme la
suppléance de Mme la sous-préfète de
Romorantin-Lanthenay, du 13 janvier 2019 au 3 février
2019

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral du 10 JAN. 2019
confiant à Mme Léa POPLIN,
sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme
la suppléance de Mme la sous-préfète de Romorantin-Lanthenay,
du 13 janvier 2019 au 3 février 2019

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 1^{er} août 2017 nommant Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète, en qualité de sous-préfète de Romorantin-Lanthenay,
Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Léa POPLIN, directrice hors classe des services pénitentiaires, en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Vendôme ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2018-11-13-006 du 13 novembre 2018 portant délégation de signature à Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay ;
Considérant qu'il convient d'assurer la suppléance de Mme la sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, absente, empêchée, du 13 janvier 2019 au 3 février 2019 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Pendant la période se déroulant du 13 janvier 2019 au 3 février 2019, la suppléance de Mme la sous-préfète de Romorantin-Lanthenay sera assurée par Mme Léa POPLIN, sous-préfète de Vendôme.

Les conditions de subdélégation de signature restent celles fixées par l'arrêté susvisé n°41-2018-11-13-006 du 13 novembre 2018.

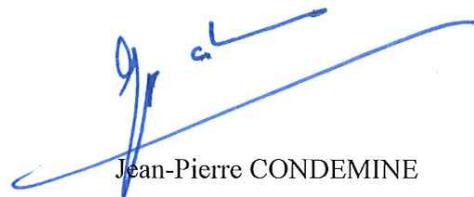
Article 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Mme Léa POPLIN et aux subdélégués et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le 10 JAN. 2019



Le préfet,



Jean-Pierre CONDEMINE